

# Site NATURA

2000

Le Roc d'Enfer



**CCHC**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
HAUT-CHABLAIS



# natura2000

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels identifiés au sein de l'Union Européenne, pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et des habitats naturels qu'ils abritent.

Son objectif est d'assurer le maintien ou le rétablissement d'un état de conservation favorable de ces milieux naturels et de ces espèces reconnus d'intérêt européen. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et la préservation de la biodiversité.

### QUELQUES CHIFFRES

(juillet 2017)

#### EN EUROPE

**27 000 sites**

répartis sur environ  
116 000 000 ha  
(18 % du territoire  
européen)

#### EN FRANCE

**1 758 sites** pour  
plus de 499 591 ha,  
(13 % du territoire  
français)

#### EN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

**307 sites**  
pour 938 443 ha,  
(13 % de la région)

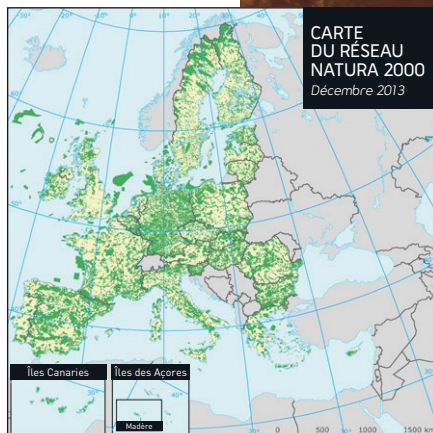
#### EN HAUTE-SAOVIE

**36 sites** sur environ  
78 000 ha (17 %  
du département)

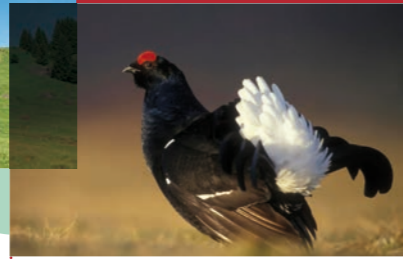
### LE RÉSEAU EUROPÉEN NATURA 2000 COMPREND DEUX TYPES DE SITES :

- des Zones de Protection Spéciales (ZSP), visant la conservation d'espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs,
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation de différents types d'habitats et de certaines espèces animales et végétales,

Natura 2000 du Roc d'Enfer est concerné par ces deux classements.



# Site natura2000



## CARTE D'IDENTITÉ

### SITE NATURA 2000 DU ROC D'ENFER

Désigné par l'État au titre de la directive « habitats, faune et flore » et au titre de la directive « oiseaux »

**SURFACE** 4 050 ha  
**ALTITUDE MINIMALE** 1 050 m  
**ALTITUDE MAXIMALE** 2 243 m

**COMMUNES CONCERNÉES**  
 Bellevaux, Saint-Jean d'Aulps, Essert-Romand, La Côte d'Arbroz, Taninges, Mieussy, Mégevette, Onnion

**GESTIONNAIRE DU SITE**  
 Communauté de Communes du Haut-Chablais

**NOMBRE D'HABITATS ET D'ESPÈCES REMARQUABLES**

26 habitats d'intérêt européen dont 3 sont prioritaires

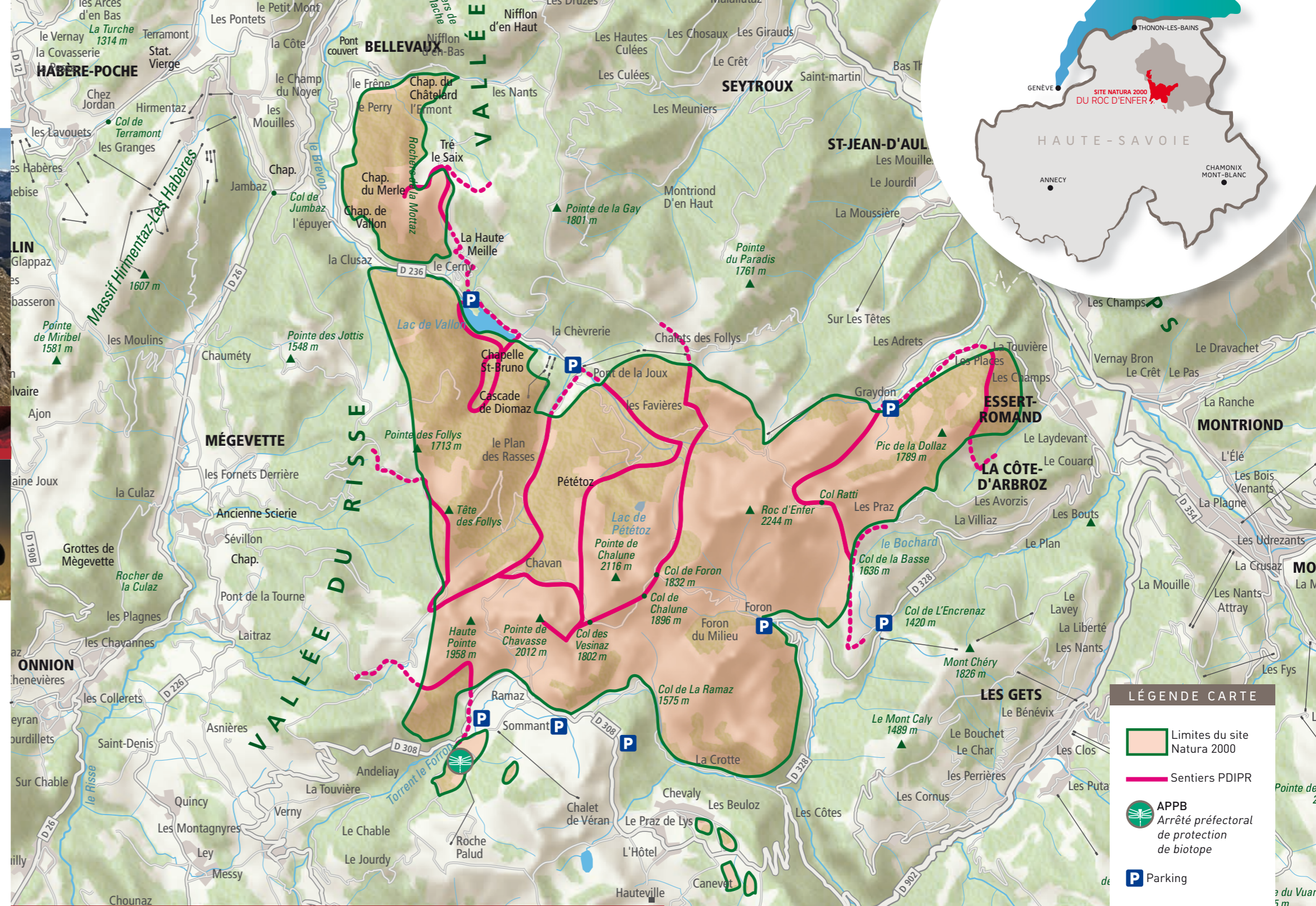
17 espèces d'intérêt européen dont 15 oiseaux

30 plantes protégées

**VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
 Juin 2015

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION BIOTOPE

Une partie du site Natura 2000 du Roc d'Enfer est protégée depuis 1997 par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). Il s'agit des tourbières de Sommand, d'une superficie de 35 ha.



### LÉGENDE CARTE

-  Limites du site Natura 2000
-  Sentiers PDIPR
-  APPB Arrêté préfectoral de protection de biotope
-  Parking

## Les propriétaires et exploitants

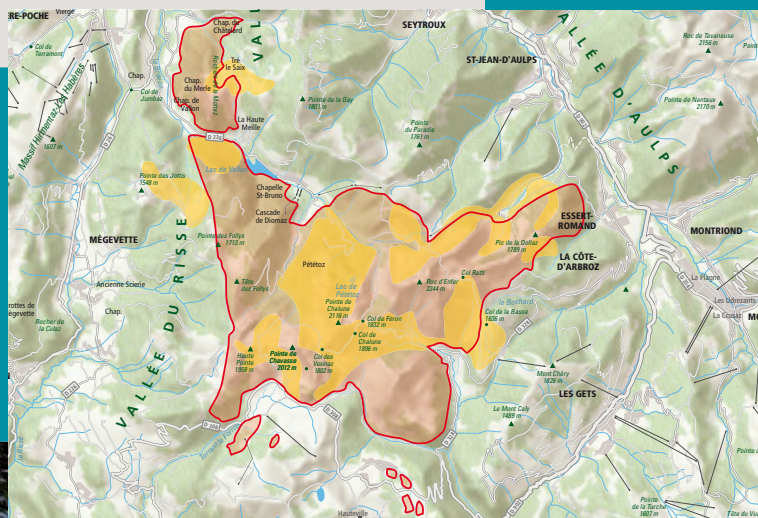
Les propriétaires et les exploitants sont au cœur de la préservation du massif. Ils peuvent signer la charte ou des contrats Natura 2000 pour valoriser financièrement leurs actions de protection de l'Environnement.

### LA CHARTE NATURA 2000

Elle valorise une gestion respectueuse des habitats naturels et des espèces.

Les engagements pris dans la charte n'entraînent pas de surcoûts de gestion, ils ne sont pas rémunérés comme dans les contrats. En revanche, le propriétaire est exonéré de taxe foncière non bâtie sur les parcelles engagées.

En 2017,  
**1 885 ha**  
étaient déjà engagés  
en charte ou contrats  
Natura 2000,  
soit 46 % du site  
Natura 2000  
du Roc d'Enfer



## LES CONTRATS NATURA 2000

### UN ENGAGEMENT SUR 5 ANS ENTRE :

→ un propriétaire ou un exploitant qui met en place des actions favorables à la biodiversité du massif

→ l'État qui finance le surcoût de ces actions de préservation par rapport à une gestion classique

### IL EXISTE 3 TYPES DE CONTRATS :



#### 1 LES CONTRATS FORESTIERS

Ils financent des travaux de génie écologique en forêt. Il en existe 13 différents :

- création de clairière ou de landes
- création de mares forestières
- réhabilitation de ripisylves
- limitation d'une espèce indésirable
- mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire
- dégagement et débroussaillage manuel
- marquage, abattage et taille sans enjeu de production
- surcoût d'investissement pour réduire l'impact des dessertes forestières
- régénération dirigée
- irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive
- développement des bois sénescents
- opérations innovantes au profit d'habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire
- investissement pour informer les usagers de la forêt
- travaux d'aménagement de lisière étagée

#### 2 LES CONTRATS AGRICOLES

Sur le massif du Roc d'Enfer, 90 % des alpages ont contractualisé une mesure agri-environnementale et climatique entre 2015 et 2016 pour une durée de 5 ans. Les alpagistes s'engagent ainsi dans une gestion de l'alpage qui permet la sauvegarde de sa biodiversité et de sa valeur agronomique. L'objectif est que l'alpage puisse être transmis aux générations futures dans un bon état de conservation. L'un des principaux enjeux d'alpages sur le massif est le maintien de l'ouverture de l'espace face à l'avancée de la forêt.

#### 3 LES CONTRATS NON AGRICOLES ET NON FORESTIERS

Il en existe 27 différents, consultables sur le site web du Roc d'Enfer.

[www.cc-hautchablais.fr](http://www.cc-hautchablais.fr)



## Les pratiquants d'activités de loisirs

Le site du Roc d'Enfer est un espace ressource pour la biodiversité, mais c'est également un espace de ressourcement pour les humains. Plusieurs activités de loisirs ont toute leur place dans le site du Roc d'Enfer. Les pratiquants enrichissent d'autant plus leurs activités qu'ils partagent l'espace en respectant les autres usagers, qu'ils connaissent ce milieu sauvage, le respectent, et parviennent à ne pas laisser de traces de leur passage.

### À PIED

#### → LE TRAIL ET LA RANDONNÉE

Il existe plusieurs points du site très favorables à l'observation de la faune et de la flore. Les accompagnateurs en montagne sont les professionnels les mieux à même de vous guider pour les découvrir.



Muni de lunette ou de jumelles, nul besoin de s'approcher très près des bêtes sauvages que l'on croise... même pour une photo.



Mieux vaut rester vraiment le maître de son chien, avec une laisse : les marmottes ne sont pas ses copines !



On sous-estime tous l'impact de « couper » en dehors du sentier. Piétine-t-on une prairie qui aurait dû être fauchée ? Une espèce fragile que l'on ne connaît pas et qui ne pousse qu'ici ? Passe-t-on à côté d'un terrier dont l'occupant aurait apprécié plus de tranquillité ? Couper le sentier permet rarement d'aller plus vite. Est-on si pressé en montagne ? Rester sur « les sentier battus », ce n'est pas faire le mouton de Panurge, c'est décider de « ne pas laisser de traces ».



#### LE SITE DU ROC D'ENFER ACCUEILLE CHAQUE ANNÉE LE TRAIL DU BREVON. LES ORGANISATEURS DU TRAIL VEILLENT À LIMITER L'IMPACT DE L'ÉVÉNEMENT

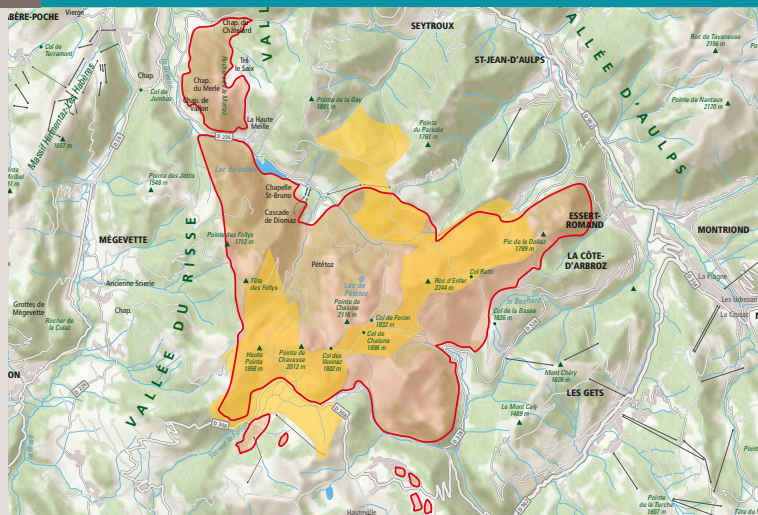
Le choix de la date et le tracé sont concertés suivant les périodes de reproduction des espèces fragiles, le matériel de balisage est adapté pour pouvoir être retiré facilement sans laisser de trace, les adhérents sont sensibilisés à leur inscription.



## LA CHASSE

Le cœur du massif du Roc d'Enfer est une réserve de chasse ce qui signifie que **la chasse y est interdite**.

Les sociétés de chasse locales peuvent cependant y autoriser des tirs sélectifs pour maîtriser les populations de gibier. Ceux-ci doivent être communiqués au garde ONCFS du secteur.



Carte réserve de chasse du Roc d'Enfer

## SKI DE RANDONNÉE ET RAQUETTE

### ATTENTION AU DÉRANGEMENT HIVERNAL

Plusieurs sites du massif du Roc d'Enfer sont propices aux randonnées en raquette et en ski, et permettent de varier les activités d'hiver. Si nous apprécions ces espaces sauvages, faisons en sorte de les préserver, et respectons la tranquillité de la faune sauvage qui a besoin de calme pour économiser une énergie précieuse durant l'hiver.



- Restons sur une même trace de montée au maximum.
- Lorsque l'on ouvre une trace, choisissons-la pour que tout le monde puisse la suivre derrière sans en créer de nouvelle.
- À la descente, partageons la poudreuse avec les Tétràs.
- En raquette, nul besoin de courir en troupeau dans les champs de poudreuse.
- Respectons les zones de mise en défens, nécessaires à la reproduction du Tétràs.
- Gardons le chien au pied côte que coûte, avec un harnais si besoin.

## Les élus et les membres du Comité de Pilotage

### LE COMITÉ DE PILOTAGE, L'INSTANCE DE DÉCISION

Il réunit des élus des 8 communes, les représentants des propriétaires, des associations de protection de l'Environnement, des exploitants, des professionnels de la montagne, des associations de loisirs et les représentants de l'État. Le COPIL valide l'ensemble de la gestion du site Natura 2000.

Désignation  
du président du COPIL  
parmi les élus  
des communes

Désignation de la CCHC  
comme opérateur  
du site, responsable  
de la gestion du site

### PHASE 1

#### ÉDITION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

C'est la feuille de route pour la gestion du site. Le DOCOB regroupe :

- les diagnostics écologiques et socio-économiques
- les enjeux de conservation et les mesures de gestion

**DOCOB du Roc d'Enfer approuvé en juin 2015 par le Préfet,  
disponible sur [www.cc-hautchablais.fr](http://www.cc-hautchablais.fr)**

### PHASE 2

#### ANIMATION DU SITE

- améliorer la connaissance scientifique du site
- mener des travaux de maintien ou de restauration de la biodiversité
- sensibiliser les acteurs locaux à la richesse du site et à ses enjeux de préservation
- impliquer les propriétaires et les exploitants sur une gestion exemplaire avec :

**Signature de contrat Natura 2000 : engagement indemnisé**

**Signature de la charte Natura 2000 : engagement avec exonération fiscale**





## LES ÉLUS

Par leur maîtrise de l'urbanisme et par leur connaissance des projets locaux, les élus du site Natura 2000 Roc d'Enfer 2000 doivent informer les porteurs de projet de l'obligation de réaliser une évaluation des incidences pour tous les projets susceptibles d'affecter de façon notable la biodiversité du massif (pour des projets à l'intérieur ou à l'extérieur du massif).

## L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Cette démarche vérifie que les projets d'aménagement et les manifestations sportives n'ont pas d'effets négatifs sur la biodiversité du massif.

L'évaluation est jointe au dossier habituel de demande d'autorisation administrative du projet. Selon cette évaluation, l'État pourra refuser des projets, les soumettre à des conditions particulières ou les autoriser si la conservation de la biodiversité n'est pas menacée.

Ce sont les maîtres d'ouvrage qui assument la charge de l'évaluation des incidences. C'est à eux de vérifier si leur projet nécessite ou pas cette étude, afin d'éviter la remise en cause du projet par un contentieux national ou européen.

*(réf. L.414-4 et L.414-5, R 414-19  
et suivants du Code de l'Environnement)*

## Les enfants

### LES « TRÉSORS » DU MASSIF DU ROC D'ENFER

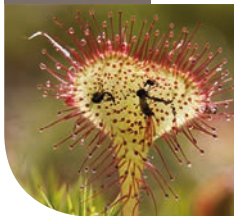
Le massif du Roc d'Enfer a été désigné « site Natura 2000 » parce qu'il abrite un très grand nombre d'espèces rares et protégées. En voici quelques-unes :

#### LES PLANTES CARNIVORES ←

Il y en a plusieurs sur le massif du Roc d'Enfer, comme la Grassette ou le Droséra. Elles poussent dans des zones humides ou sur les bords des ruisseaux, là où il y a peu d'azote à puiser dans le sol. Elles prennent alors l'azote en digérant de petits insectes qui viennent se coller les pattes à leurs feuilles gluantes.



La Grassette



Le Droséra

#### → LE LYNX

Le lynx est l'un des animaux les plus difficiles à observer tant il est méfiant et habile à se cacher dans la forêt. Il a pourtant été observé plusieurs fois au cœur du massif du Roc d'Enfer. Il fait partie des « super-prédateurs » et se situe au sommet de la chaîne alimentaire. Il joue ainsi un rôle important dans l'équilibre naturel de l'écosystème.



#### → LE TÉTRAS-LYRE

Le massif du Roc d'Enfer abrite l'une des plus grandes populations de Tétrasyres de Haute-Savoie, aussi appelé Coq de Bruyère. Il vit dans les landes alpines, ces zones d'alpages parsemées d'arbres et de buissons épars. Au moment de la reproduction, les mâles font une parade aux femelles en faisant la roue avec leur plumage et en émettant un caquètement caractéristique. En hiver, après une chute de neige importante, le Tétrasyre s'enfouit dans la poudreuse et reste dans son igloo jusqu'à ce que les températures s'adoucissent.

Le passage des randonneurs en raquette ou en ski de randonnée peut l'effrayer et l'obliger à quitter précipitamment son refuge. Il reste alors perché de longues heures au sommet d'un arbre, exposé au froid et à la fatigue, avant de s'abriter de nouveau. Il gaspille alors une énergie précieuse. Un dérangement trop fréquent peut épuiser l'animal et réduire ses chances de survie au passage de l'hiver. Natura 2000 met en place des zones refuges du Tétrasyre pour limiter le dérangement hivernal.



## LE MASSIF DU ROC D'ENFER EN QUELQUES COUPS DE CRAYON

### LECTURE DE PAYSAGE

Au cours d'une randonnée, emporte un carnet et un crayon, et prends le temps de dessiner simplement le paysage que tu as sous les yeux. Cela te permettra de l'observer en détail et de mieux le comprendre.

Commence par repérer **les ubacs**, les versants à l'ombre comme **Pététoz** ou la Diomaz sur Bellevaux, qui sont souvent des **versants forestiers** où l'on exploite principalement des **conifères**.

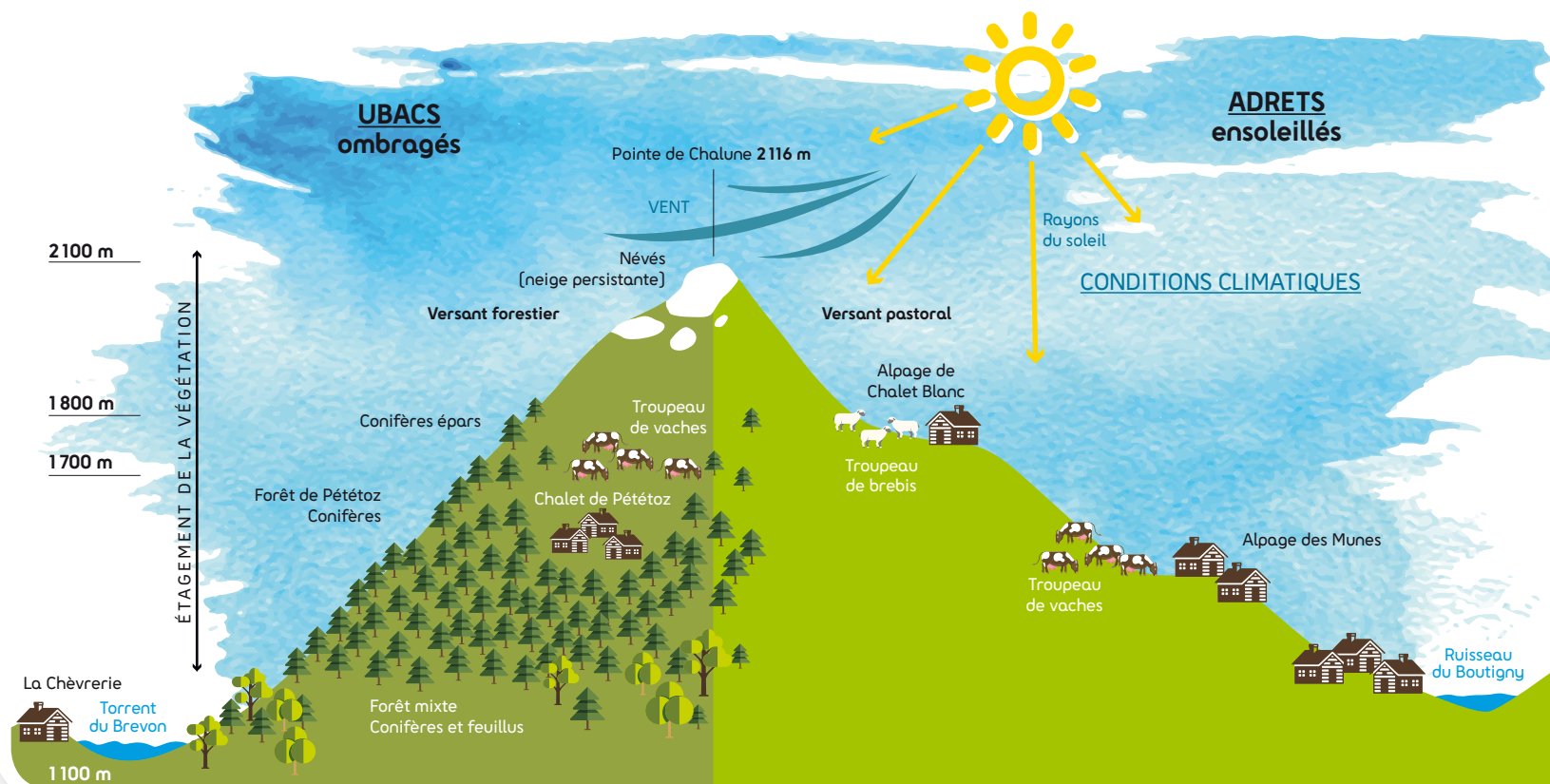
De l'autre côté se trouvent **les adrets**, les versants au soleil comme **l'alpage de Chalet Blanc** entre Bellevaux et Mieussy, ou l'alpage de Foron sur la Côte d'Arbroz, qui sont de bons versants pour faire paître les **troupeaux** en alpage.

Puis lève les yeux vers le ciel pour reconnaître les principaux sommets du massif : le Roc d'Enfer, **Chalune**, la Pointe de Chavasse, la Pointe d'Uble, la Haute Pointe et la Pointe des Follys.

Scrute le fond des vallons à la recherche des ruisseaux : le ruisseau de la Diomaz avec ses superbes vasques que l'on appelle «baignoires des Chartreux», le ruisseau de Souvroz, le ruisseau de Bellecombe, **le torrent du Brevon** qui rejoindront la Dranse à Bioge, **le ruisseau de Boutigny** et le torrent du Foron qui se jetteront dans le Giffre à Taninges.



Repère sur le dessin les mots surlignés en gras dans le chapitre ci-dessus.



Entre les sommets et les ruisseaux, tu remarqueras que le paysage montagnard change.

**Les conditions climatiques** sont plus rudes en altitude : il y a moins d'oxygène, plus de **vent**, il fait plus froid, **la neige** tient plus longtemps, **les rayons du soleil** sont moins filtrés par l'atmosphère. Beaucoup d'espèces végétales n'arrivent pas à se reproduire dans ces conditions. Elles resteront dans le fond des vallées où le climat est plus doux et où la neige tient moins longtemps. Mais certaines espèces ont une astuce pour résister à ces conditions. Elles parviennent à se reproduire dans le rude climat des sommets et passent le filtre de la sélection naturelle. Tu peux donc observer sur les montagnes du Roc d'Enfer un **étagement de la végétation** entre les sommets et le fond des vallons.

## → LES ALPAGES DU ROC D'ENFER

**Le massif du Roc d'Enfer culmine à 2244 m.** Naturellement, les épicéas peuvent pousser jusqu'à cette altitude. Sans l'intervention des hommes, la forêt remonterait bien plus haut sur les versants, parfois même jusqu'aux sommets. Si nous voyons des alpages sur les flancs du massif, c'est parce que les communautés montagnardes ont défriché ces espaces pour faire paître leur troupeau depuis des siècles et les ont entretenus de génération en génération.

Bellevaux vers 1950



Bellevaux aujourd'hui

Aujourd'hui, il y a moins de bétail et surtout moins de bergers pour entretenir les alpages.

Le réchauffement climatique permet également aux arbres de pousser plus vite en altitude. La forêt remonte donc sur les versants et referme les alpages du massif du Roc d'Enfer.



## CONTACT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
HAUT-CHABLAIS

**Marion CAZENAVE**  
*Animatrice Natura 2000*

Communauté de Communes du Haut-Chablais  
18, route de l'Église - 74430 LE BIOT  
07 79 94 93 41 - [nature@hautchablais.fr](mailto:nature@hautchablais.fr)



### EN SAVOIR PLUS

- [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)
- [www.cc-hautchablais.fr](http://www.cc-hautchablais.fr)
- [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/  
reseau-europeen-natura-2000-1](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1)



Réalisation :



Avec le soutien de :

